Envoyé en préfecture le 23/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 056-215600859-20261023-202693_DELIB-DE

DELIBERATION

DEMANDE DE SUBVENTIONS EM2S

Date de convocation
13 octobre 2026

Date d'affichage
23 octobre 2026

Nombre de conseillers :

- en exercice : 11

- présents : 08
- votants : 11

L'an deux mil VINGT SIX, le 21 octobre

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de

M. CHIFOLEAU Jean-Luc Maire.

Etaient présents:

MM. CHIFFOLEAU Jean-Luc.. ALLANIC Christian. LE SCOARNEC Goustan LEMOINE Michel.
MMES. MOISDON Emilie MALAMITSAS Véronique. BLANCHET Véronique. LE PALMEC Valérie
Absents :, DESTREHEM Hadrien. pouvoir à M CHIFFOLEAU Jean Luc
M. BLANCHET Julien pouvoir à Mme MALAMITSAS Véronique
MME CHERON Béatrice pouvoir à MME LE PALMEC Valérie

Formant la majorité des membres en exercice

A été élue secrétaire : MME LE PALMEC Valérie

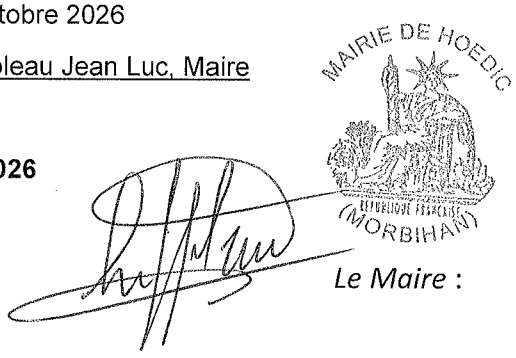
Par courrier en date du 12 octobre 2026, l'Entente Morbihannaise du Sport Scolaire a adressé à la Commune une demande de subventions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide le paiement d'une subvention de 50 € pour l'année 2027.

Fait à Hoedic,

le 21 octobre 2026

M. Chiffoleau Jean Luc, Maire



Le Maire :

- Transmis au représentant de l'Etat le : 23 octobre 2026

- Publié le : 23 octobre 2026

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte - 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.